

Trie sur Baïse, le 20 mai 2022

A l'attention de Marie-Aimée GASPARI
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes Occitanie
500 avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34 064 MONTPELLIER CEDEX 2

OBJET : Rapport d'observations provisoires
REF : DGR22 / 0595

Madame la Présidente,

Nous avons pris connaissance du rapport d'observations définitives, transmis le 21 avril 2022, portant sur la gestion de la communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac.

Nous n'apporterons pas de réponse complémentaire à celle transmise le 06 janvier 2022. Si nous n'émettons pas d'observation à ce rapport, nous tenons à vous informer des dispositions supplémentaires prises par notre collectivité en plus de celles déjà notifiées dans notre dernier courrier :

- Mise en place d'une conférence des maires, première rencontre réalisée (diaporama de la réunion en pièce jointe) ;
- Recrutement de cadres expérimentés de catégorie A : un Directeur Général des Services et une Responsable Développement et Attractivité (CV en pièce jointe) ;
- Validation d'un Règlement Financier (délibération en pièce jointe) ;
- Octroi de la subvention de 2018 à l'Association des Familles Rurales (délibération en pièce jointe) ;
- Régularisation des prêts avec la caisse d'épargne (délibération en pièce jointe) ;
- Création d'une commission d'élus pour la rédaction des statuts et la définition de l'intérêt communautaire, (rendez-vous avec les services de la préfecture le 14 juin 2022) ...

Les manques et faiblesses identifiés dans votre rapport sont la base du travail engagé par notre collectivité pour les années avenir, l'implication des élus et des agents sera gage de réussite.

Vous remerciant par avance, de l'intérêt que vous porterez à notre communauté de communes, veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le Président,

Gérard BARTHE

Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac
31 place de la Mairie - 65 220 Trie sur Baïse
05 62 35 06 09 - accueil@ccptm.fr

Né le 12-06-1964 (56 ans)

Célibataire

Nationalité française

ATTACHE TERRITORIAL

Expériences professionnelles

16 février 2020 à aujourd'hui

Communes d'Eaux-Bonnes Gourette (rue Bordeu 64440 Eaux-Bonnes)

Directeur général des services. Commune touristique surclassée station thermale et station de ski, 20 agents.

- Collaborateur direct du Maire et des adjoints.
- Pilotage et coordination des services.

1^{er} décembre 2015 au 15 février 2020

Communauté de Communes du Massif du Sancy (6 av. Leclerc – 63240 MONT-DORE)

Directeur général des services. 20 communes, 10 000 habitants, 45 agents.

- Pilotage et coordination des services. Prospective financière.
- Intégration de nouvelles compétences (MSAP – médiathèques – saison culturelle – GEMAPI)
- Elaboration du projet de territoire « tourisme 4 saisons en milieu montagnard »
- Adaptation des contrats avec les partenaires institutionnels (CGET (Pôle Pleine Nature) – Etat (contrat de ruralité) – Département (contrat de développement durable) – Région (contrat ambition région) – Chambres consulaires),
- Accompagnement financier et juridique des SEM « remontées mécaniques » des 3 stations du territoire (Super-Besse, Mont-Dore, Chastreix-Sancy),

1^{er} janvier 2014 au 30 novembre 2015

Communauté de Communes du Mellois (32 route de Beau Soleil – 79500 MELLE)

Directeur général des services. 25 communes, 18 500 habitants, 101 agents.

- Collaborateur direct du Président.
- Pilotage et coordination du CODIR et des services.
- Préparation de la fusion et intégration de nouvelles communes
- Mise en place de la compétence scolaire et du schéma de mutualisation des services

1^{er} décembre 2006 au 31 décembre 2013

Communauté de Communes du Lezayen (5 rue Gâte Bourse – 79120 LEZAY)

Directeur général des services. 10 communes, 6 000 habitants, 28 agents.

- Collaborateur direct du Président.
- Création d'un CIAS
- Elaboration des budgets et définition d'une stratégie financière pour la collectivité.
- Appui aux entreprises et accompagnement des porteurs de projets (collectivité labellisée dans le cadre d'un PER Pôle d'Excellence Rurale).

1^{er} décembre 2000 au 30 novembre 2006.

Syndicat Mixte d'Aménagement du Pays Mellois (2 place Bujault – 79500 MELLE)

Chargé de mission Territoire et Europe.

- Elaboration d'une méthode de travail participative et diffusion du concept de développement durable pour les acteurs du pays dans le cadre d'une expérimentation régionale.
- Mise en place et animation du Conseil de Développement.
- Rédaction de la Charte de Pays et mise en place et du Conseil de Développement
- Préparation du dossier de candidature au programme Leader+ (Fonds Européens), puis animation et gestion du programme.

1^{er} février 1986 au 15 juin 1995.

Propriétaire exploitant d'un Bar Brasserie PMU à Puy l'Evêque (46 Lot).

- Gestion de l'entreprise (achats, stock, bilans).
- Encadrement du personnel (4 employés).
- Animation commerciale, contact clientèle.

FORMATIONS

Géographe et Master 2 (1995) en «Aménagement et développement transfrontalier de la Montagne»

Formations CNFPT:

- ✓ Prise en main de la fonction de DGS
- ✓ Réalisation de tableaux de bord
- ✓ Commercialisation touristique et marketing

COMPETENCES

SAVOIRS

- Comptabilité publique (M14) et règles financières
- Marchés publics
- Études territoriales stratégiques et diagnostics partagés
- Tableaux de bord et outils de pilotage
- Outils Informatiques: pack office, Magnus, Agedi, Canva, réseaux sociaux;

SAVOIR-FAIRE

- Animation de projets et de réseaux d'acteurs
- Mobilisation des partenariats et négociations
- Recherches de financement
- Management empathique, dynamique et proactif

SAVOIR-ETRE

- A l'écoute des besoins et attentes
- Goût du travail en équipe
- Dynamique
- Esprit de synthèse et capacité à argumenter

CENTRES D'INTERETS

- Taïchi Chuan et Qi Gong
- Randonnées, Vélo loisir, Ski
- Voyages à la rencontre des habitants

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis 2019: Directrice du service Développement et Attractivité de la CC du Plateau de Lannemezan

57 communes, 19 000 habitants dont 30% sur la ville de Lannemezan, BP de 11M€.

- Accompagnement des porteurs de projets publics et privés: montage de dossier, recherche de financements, argumentaire, mise en relation...;
- Suivi des projets de la CCPL: aménagement de ZA, stratégie touristique territoriale, voie verte, Natura 2000, tourbières et compensations, suivi des 5 syndicats de rivière, politique mobilité, OPAH et aides au logement, énergies, projet transfrontalier Bois, Schéma de COhérence Territorial(SCOT) ...
- Gestion de l'immobilier d'entreprise et des politiques d'aides aux entreprises portées par la CCPL: FISAC, aides à l'immobilier, le fonds l'Occal, City Folies;
- Management d'équipe et animation des dynamiques inter-services;
- Construction du budget du service (750K€).

2017-2019: Directrice Administrative et Financière du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron - SIVAL

14 communes, 1200 habitants, 2 stations de ski, important patrimoine immobilier, une destination vélo.

- Gestion financière et administrative: 1 budget principal (2,3M€ en fonctionnement et 3M€ en investissement) et 3 budgets annexes (assainissement collectif, transport, station de Val Louron);
- Management et suivi RH (20 pers): administratif et technique;
- Recherche de financement pour les projets du SIVAL et des structures partenaires (SEMAP, SEMIP, SPL Balnéa...);
- Suivi des marchés publics du SIVAL;
- Préparation des instances politiques.

2007-2016: Directrice du PETR du Pays des Nestes

149 communes, 10 EPCI, 33 000 habitants, 5 stations de ski.

- Accompagnement politique du Président et des élus;
- Mise en place de divers projets territoriaux nécessitant de la concertation et de la co-construction avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et parfois les usagers: le contrat territorial de bassin sur l'ensemble du territoire (milieu naturel, inondation, assainissement...), la charte forestière, le projet culturel de territoire, le lancement du Schéma de COhérence Territorial (SCOT), les circuits courts agricoles, le réseau des 10 OTSI...
- Politiques contractuelles et accompagnement des porteurs de projet: Leader, Contrat Territorial Occitanie, Contrat de ruralité;
- Gestion administrative et financière de la structure;
- Management de l'équipe (11 pers) dont des emplois mutualisés.



CONFERENCE DES MAIRES

26 AVRIL 2022

Qu'est-ce que cette nouvelle instance?

Elle est issue de la loi ENGAGEMENT ET PROXIMITE promulguée le 27/12/2019 afin de revaloriser les communes et les remettre au cœur de la démocratie.

La création d'une **conférence des maires est obligatoire** dans les EPCI à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'EPCI comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'EPCI ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'EPCI. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant.

La conférence des maires peut donner son avis sur des sujets d'intérêt communautaire.

Un PACTE DE GOUVERNANCE peut être défini entre les maires et l'EPCI après chaque élection municipale afin de définir les relations entre les communes et l'EPCI. **Il n'est pas obligatoire.**



Sur la CCPTM

50 communes

46 maires présents

au conseil

communautaire

Qu'est-ce que cette nouvelle instance?



La nouvelle politique contractuelle régionale

La Région met en place une nouvelle période de contractualisation sur la période 2022-2028 sur laquelle elle souhaite se rapprocher des EPCI et des communes. Ainsi 2 nouveautés:

- Les EPCI seront signataires aux côtés des PETR
- **Une conférence des maires** sera organisée pour permettre aux maires d'échanger en direct avec la Région

Le calendrier

- Définir le contrat d'ici fin 2022
- Déterminer une programmation pluriannuel d'investissement sur 6 ans -> faire remonter vos projets avec les grandes masses
- A partir de 2023, 1 comité de programmation annuel en début d'année

Dossiers déposés en 2021

Bonnefont: Création d'un cheminement doux de l'église jusqu'au pont de la Baise, tranche 2

Castelnau-Magnoac: Aménagement du lac de Castelnau-Magnoac (équipement nautique), Mise en sauvegarde de l'ancien hôtel-restaurant Dupont
Réhabilitation d'un bâti en vue de la création d'une MAM

CCPTM: Rénovation énergétique de la Maison du Temps Libre, Construction d'un atelier relais-couvoir poule noire d'Astarac Bigorre

Hachan: Rénovation énergétique de la salle polyvalente

Monléon-Magnoac: Rénovation du bar restaurant en bâtiment multi-services + gîte , Aménagement du cœur de village

Sariac-Magnoac: Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie, Maison Cartier (multiservices : épicerie, tiers-lieu, résidence intergénérationnelle)

Sère-Rustaing: Rénovation énergétique de la mairie

Trié-sur-Baïse: Rénovation énergétique de la mairie

2,8M€ de travaux – 1,7M€ de subventions sollicitées (60%)

Commission n°2: Ecole-Transport-Périscolaire

Vice-Président: Alain MAJOURAU, Castelnau-Magnoac

Suppléant: Stéphanie MARIE-ERNESTINE, Estampures

Bilan Ecoles

Rappel : 7 écoles dont 3 en RPI ,1 en RPI avec cantons voisins. Toutes nos classes ont des effectifs convenables mais dans d'autres, ils sont faibles. Pas de fermeture à la rentrée 2022. Pour 2022/2023 on constate une baisse des effectifs un peu partout.

L'ensemble des écoles a voté le maintien des 4 jours. Des horaires ont été harmonisés.

Matériel informatique et détecteurs : état des lieux et financement.

	Dotation Pédagogique	Nombre d'élèves 2021-22
Trie	80€-130€/élève = 17 970	166
Castelnau-Magnoac	80€-130€/élève = 11 400	102
Monléon-Magnoac	140€-185€/élève = 6 320	43
Tournous Darré	185€/élève = 3 330	18
Serre-Rustaing	185€/élève = 3 145	17
Villembits	140€/élève = 1 820	13
Bonnefont	140€/élève = 1680	12

Bilan Périscolaire



TAD – Transport A la Demande

Sur la ligne Castelnau-Magnoac – Tarbes (gares) les jeudis et samedis de 8h15 à 17h12 avec 10 points d'arrêt sur le territoire de la CCPTM, 8 points d'arrêt sur la CC des Côteaux du Val d'Arros – 3CVA, 1 point au collège de Séméac et 2 points d'arrêt sur les 2 gares tarbaises (voir annexe 1).

Nouveauté: participation de la 3CVA

La Région finance 70% du déficit, la 3CVA 9% et la CCPTM 21%

Commission n°3: Finances et Budgets

Vice-Président: Jean-Louis SORBET, Maire de Puydarrieux

Suppléant: Guy FONTAN, Maire de Campuzan

Budget principal
CA 2021 - Bilan

Fonctionnement

Dépenses: 4 160 323€ / Recettes: 4 488 118€

Le CA 2021 a une croissance de 7% en dépense comme en recette mais reste positif avec un **résultat net de l'année de +327 795€**

Les points à retenir:

EN DEPENSES

- Une croissance de 19% sur le chapitre 11, des charges générales due à la pandémie qui a fait baisser les dépenses en 2020 (télétravail, écoles fermées...)
- Les charges de personnel sont relativement stable (+5%) et représentent près de 40% des dépenses (1,6M€)
- Les dotations aux amortissements ont augmenté de 68% (240 486€) dû au renouvellements du matériel technique
- Les charges courantes restent relativement stables également (+6%). A noter que 65% concernent les autres contributions (SMECTOM – SIVOM DU MAGNOAC - PETR) qui ont une croissance de 10%.

EN RECETTES

- Les remboursements sur le personnel ont augmenté de 68% (Absence COVID, Longue maladie et durée due aux vieillissements des agents)
- Les produits sur le périscolaire a également augmenté de 67% du fait de la fermeture des services en 2020 due au COVID, donc moins de recette en 2020.
- Malgré une baisse importante de la plupart des recettes fiscales (-33% sur la TF et TH), le compte 73 a une croissance de 8%, soit 190 263€.

Les 3 principales taxes restent la TF+TH qui représentent 38% du Compte 73 avec 1M€, autres impôts??? pour 29% (768K€) et OM pour 26% (690K€)

Investissement

Dépenses: 1 000 938€ / Recettes: 534 010€

Le CA 2021 a doublé en dépense alors qu'il est resté quasi stable en recette (+5%).

Le résultat net de l'année est donc négatif avec -466 929 €

Les points à retenir:

EN DEPENSES

- Les immobilisations en cours augmente de 63% (+107K€) du fait des travaux
- Le budget principal a participé au financement des budgets annexes Lotissement n° 4 et Maison de la Santé à hauteur de 459 167 €
- 46% des dépenses concernent les immo financières et 15% les emprunts.
- 28% concernent les travaux en cours
- Par contre les immobilisations corporelles sur les travaux déjà réalisés dont baissé de 36% (-60K€)

EN RECETTES

- Du fait des projets en cours, les subventions ont augmenté de +106K€
- Le FCTVA a également de 67K€
- Par contre les excédent de fonctionnement capitalisés ont baissés de 39% (-180K€)

Commission n°3: Finances et Budgets

Vice-Président: Jean-Louis SORBET, Maire de Puydarrieux

Suppléant: Guy FONTAN, Maire de Campuzan

Budgets annexes
CA 2021

		Transport			RESIDENCE HOTELIERE			Maison de santé			Atelier Poules Noires		
		2020	2021	+/-	2020	2021	+/-	2020	2021	+/-	2020	2021	+/-
FONCTIONNEMENT	Dépenses	217 986.80	255 754.59	17%	5 128.08	4180.87	0%	18 597.05	20 133.96	8%	0.00	0.00	0%
	Recettes	295 721.33	303 143.25	3%	21 829.05	26 545.60	0%	38 969.39	27 804.84	-29%	0.00	0.00	0%
	résultats	77 734.53	47 388.66	-39%	16 700.97	22 364.73	0%	20 372.34	7 670.88	-62%	0.00	0.00	0%
INVESTISSEMENTS	Dépenses	70 680.00	0.00	-100%	34 728.90	35 225.51	0%	284 453.56	340 848.39	20%	0.00	86 416.53	0%
	Recettes	131 014.22	105 667.22	-19%	17 243.06	16 700.97	0%	16 364.74	188 050.34	1049%	0.00	0.00	0%
	résultats	60 334.22	105 667.22	75%	-17 485.84	-18 524.54	0%	-268 088.82	-152 798.05	-43%	0.00	-86 416.53	0%
Points à noter		Plus de dépenses de fonctionnement en 2021 car Covid en 2020 (- de transport) Achat d'un car en 2020						La croissance des dépenses en 2021 est liée au report déficitaire de 2020			Une partie des dépenses en 2021 et le solde sur 2022		

		ZA Castelnau			ZA LALANNE ET TRIE			CUMA DE FONTRAILLES			Lotissement n° 4		
		2020	2021	+/-	2020	2021	+/-	2020	2021	+/-	2020	2021	+/-
FONCTIONNEMENT	Dépenses	6 072.94	3 311.40	-45%	4 088.79	7 112.39	74%	0.00	1.40	0%	23 419.89	38 687.93	65%
	Recettes	13 134.12	9 750.12	-26%	0.00	1.10	0%	0.00	35 425.12	0%	0.00	0.00	0%
	résultats	7 061.18	6 438.72	-9%	-4 088.79	-7 111.29	74%	0.00	35 423.72	0%	-23 419.89	-38 687.93	65%
INVESTISSEMENTS	Dépenses	125 588.84	25 895.75	-79%	0.00	0.00	0%	0.00	0.00	0%	245 414.42	281 488.68	15%
	Recettes	112 822.53	7 061.18	-94%	176 578.40	176 578.40	0%	0.00	87 958.60	0%	0.00	291 489.00	0%
	résultats	-12 766.31	-18 834.57	48%	176 578.40	176 578.40	0%	0.00	87 958.60	0%	-245 414.42	10 000.32	-104%
Points à noter		Les travaux étant terminés, ce budget a diminué en 2021 Loyer de l'extension pas encore mis en place			La croissance de dépense de fonctionnement en 2021, s'explique par le report du déficit 2020								

Commission n°4: Travaux-Bâtiment

Vice-Président: Christian DUCAUD, Maire d'Hachan

Suppléant: Olivier GIRET, Maire de Lalanne-Trie

Les grands chantiers de la CCPTM:

la Maison de l'éducation dans l'ancien collège de Castelnau

Usages: Ecoles, service enfance-jeunesse, RAM



Calendrier:

29/04/22: Dépôt des candidatures

Mai 2022: CAO

Juillet 2022: Lancement des travaux

Montant des Travaux HT		Recettes	
Poste de Travaux	Montant	Partenaires	Recettes
MOE et Bureau d'Etudes	266 062.00	DETR 2020	280 000
		DETR 2021	350 000
			105 546
		DSIL 2021	150 000
		DETR/DSIL 2022	300 000
Travaux	2 300 090.00	Département 2022	100 000
		Département 2023	100 000
Tolérances	138 000.00	Région (dossier FEDER PO 21-27) <i>à reprendre avec la Région</i>	264 423
		CEE	44 000
		CAF	35 000
		Local Ado	50 000
		RAM	300 000
		MSA	40 000
		TOTAL SUBVENTION - 78%	2 118 969
Autofinancement	585 183		
TOTAL	2 704 152.00	TOTAL	2 704 152.00

Commission n°4: Travaux-Bâtiment

Vice-Président: Christian DUCAUD, Maire d'Hachan

Suppléant: Olivier GIRET, Maire de Lalanne-Trie

Les grands chantiers de la CCPTM: la Maison du Temps Libre à Cizos

Usages: Salle de cinéma et bureaux de la CCPTM

Rénovation totale du bâtiment:

- Chauffage avec une PAC Air/Air
- Menuiseries (fenêtres, vitrages et portes)
- Sanitaires aux normes PMR
- Salle de cinéma: fauteuils, sols, espace PMR
- Isolation globale du bâtiment par l'extérieur
- Isolation phonique entre la salle de réunion et la salle de cinéma



Estimation sur le volet énergétique : 180K€ -> 146300€ obtenus en 2021 (DSIL + Région)

Le montant des autres travaux seront connus après la consultation

Calendrier:

Avant l'été 2022: lancement de la consultation

Septembre 2022: Choix des entreprises et dépôt des demandes de subvention complémentaires

Automne 2022 : Lancement des travaux

Commission n°5: Personnel

Vice-Président: Serge CIEUTAT, Trie

Suppléant: Myriam SOLLES, Maire de Sariac-Magnoac

Les effectifs de la CCPTM

Service Administratif: 14

Service Ecole : 19

Service Technique: 18

Service Enfance-Jeunesse: 8

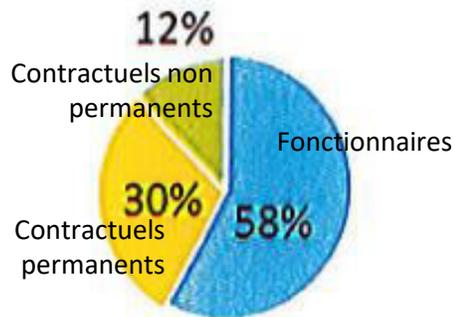
Service Transport (secteur Castelnau): 1

Culture : 2

Soit un effectif total de 62 agents au 25 avril 2022

Lignes directrices de gestion (LDG) obligatoires - Loi du 6 août 2019

Elles ont été définies en 2019 et doivent permettre de définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines



Age moyen des agents permanents: 50 ans

85% des agents sont à temps plein

94% sont des catégorie C, 2% en B et 4% en A

8% des agents partent en formation

→ il faut prévoir **une GPEEC**
(Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)

Taux d'absence de 14jours/agent/an

42% des agents permanents absents au moins 1x sur l'année pour maladie ordinaire

Les nouveautés 2022

Départ à la retraite du DGS, [REDACTÉ]

Arrivée du nouveau DGS le 1^{er} mai, [REDACTÉ]

Arrivée de [REDACTÉ], Responsable du développement et de l'attractivité (accompagnement des projets)

Départ de [REDACTÉ] animatrice du service Jeunesse

Document Unique

Accompagnement du CDG65

Ce document répertorie les risques liés au travail dans tous les services. Il est obligatoire dès le 1^{er} salarié et doit être mis à jour.

Décret du 18/03/22:

- Les collectivités de moins de 11 salariés exonérées de la mise à jour annuelle
- Un plan d'actions de prévention doit être fait chaque année

Règlement intérieur de la collectivité

Ce document n'est pas obligatoire mais fortement recommandé; il va permettre notamment de :

- définir les règles de fonctionnement de la collectivité (horaires, absences, évaluations....)
- rappeler les droits et devoirs de chacun

Commission n°6: Environnement – Sécurité incendie

Vice-Président: Jean-Pierre ADER, Maire de Devèze

Suppléant: Maryse MAUMUS, Trie sur Baïse

La GEMAPI - Les chantiers 2022

- **BETPOUY** – Zone entre le pont de la Baïse et le Moulin Gros:
Enlèvement des embâcles et gestion des atterrissements.
Coûts estimés à 5 000€
- **GAUSSAN**: Un atterrissement s'est formé en amont du pont
Coûts estimés à 3 000€

-> Les DIG sont en cours sur ces 2 dossiers suivis par Manon ROUCHON stagiaire de la Cater.

Les travaux se feront donc en septembre

- **PUNTOUS**: Les autorisations sont obtenus et les travaux se feront en septembre en accord avec la Maison de la Nature.

Des conventions tripartites vont être finalisées entre la CCPTM, les propriétaires et les entreprises.

Lorsqu'il y a des problèmes contactez en priorité la Cater et/ou la CCPTM avant de faire faire des devis

Sécurité Incendie

Travaux réalisés en 2021-2022

Le montant des travaux s'élève à 163 869 € HT.:

- **Antin**: Cuve enterrée 60m²
- **Devèze**: Cuve enterrée 60m²
- **Monlong**: Cuve enterrée 60m²
- **Campuzan**: Canne aspiration
- **Thermes Magnoac**: Cuve enterrée 6120m²
- **Trie sur Baïse**: Cuve enterrée 60m²

Les demandes de financement 2022 pour chantiers 2023

Le montant des travaux s'élève à 106 466,00 € H.T :

- **Aries-Espanan** : réserve métallique de 60m³ à installer et enterrer
- **Sadournin** : réserve métallique de 60m³ à installer et enterrer
- **Larroque-Magnoac** : réserve métallique de 60m³ à installer et enterrer
- **Gaussan** : Poteau incendie à installer
- **Campuzan** : réalisation d'une aire de pompage et modification du point d'aspiration

Sinistre de Vidou: Compteur posé par le Lizon et attente de retours des descriptifs de travaux par ent. Pomès-Darré

Réunion de travail avec le SDIS 65 le 27/01/2022 pour définir les priorités à venir pour la DECI.

Commission n°7: Agriculture – Développement économique

Vice-Président: Jean-Michel LE BIHAN, Maire de Guizerix

Suppléant: Michel DUBOSC, Fontrailles

Bilan du fond l'OCCAL

Dans le cadre de la crise Covid, un partenariat s'est mis en place entre la CCPTM, la Région et l'Etat pour accompagner les commerces.

La CCPTM a ainsi accordé 24 557€ (33%) sur 74 613€ de dépenses (Volets 1, 2 et 3).

8 entreprises accompagnées

Initiative Pyrénées 65

La CCPTM adhère depuis 2020. Cette structure accompagne les porteurs de projet et octroie des prêts d'honneur à 0%. Ainsi, en 2021, 9 entreprises de la CCPTM ont pu bénéficier de cet accompagnement et 1 entreprise a obtenu un prêt d'honneur de 10 000€.

Politiques régionales

Les nouvelles politiques se mettent en place pour la période 2022-2028. Elles seront plus exigeantes sur les questions environnementales et sociétales.

Concertation le **mardi 3 mai à 14h30** à l'IUT de la nouvelle stratégie, notamment sur:

- ✓ Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I)
- ✓ Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)



Insister sur la caractéristique des territoires ruraux et l'importance d'alléger les critères

Pour être relais d'information auprès des entreprises, la CCPTM a besoin d'un fichier à jour des entreprises.

Merci de renvoyer le questionnaire reçu dans chaque mairie

SICA Noires d'Astarac

La CCPTM a construit un couvoir sous forme d'atelier relais pour un coût global de 151 454,60€HT

Les aides:

- 55 000€ de DETR 2020
- 20 000€ du CD65
- 20 000€ de la Région Occitanie

Le solde de 56 454,60€ sera financé par un prêt bancaire remboursé par la SICA



Commission n°8: Culture-Cinéma-Sport-Enfance & Jeunesse

Vice-Président: Pierre ABADIE, Castelnau-Magnoac

Suppléant: Joël CASTERAN, Maire de Lustrar

Projets Enfance - Jeunesse – Famille

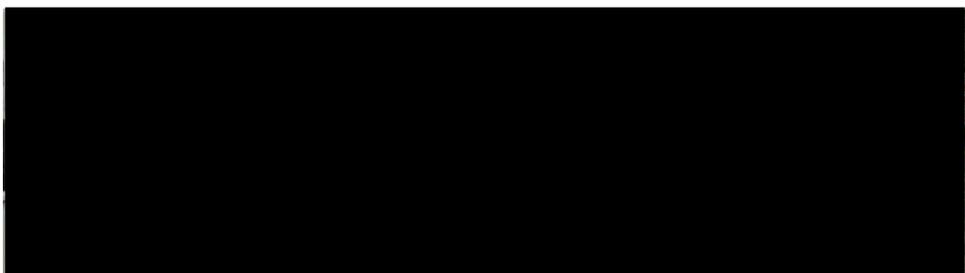
Schéma Départemental de Solidarité aux Familles porté par le CD65, la CAF et la MSA

-> déclinaison dans les EPCI du 65. Prévu en 2025 pour la CCPTM sur les thématiques de la mobilité et de la jeunesse.

La CCPTM ne souhaite pas attendre 2025 et a donc lancé un 1^{er} contrat avec la MSA sur la thématique « Grandir en milieu Rural » afin d'apporter 40 000€ au projet de la Maison de l'Education pour le RAM et l'espace Enfance-Jeunesse.

Une réflexion démarre avec la commission sur les thèmes suivants:

- La mobilité des jeunes à travers le cinéma
 - La création d'un conseil des jeunes
 - La mise en place d'un forum des métiers sur le territoire
- **La commission va se réunir début juin pour y travailler**



<u>L'aide aux associations de la CCPTM</u>	
198 467 pour l'année 2022	
ADMR DU MAGNOAC	3 000
MAGNOAC FOOTBALL CLUB RUGBY	1 200
ASSOCIATION SKI CLUB MAGNOACAIS	3 200
ASSOCIATION FONDATION LA GARAISSONNIENNE	10 000
FOOTBALL CLUB DE GUIZERIX	2 706
ASSOCIATION HAND BALL DU PAYS DE TRIE	2 328
TENNIS CLUB DE CASTELNAU MAGNOAC	3 246
FAMILLES RURALES DU MAGNOAC (Sub. Equilibre)	
*Périscolaire/ALSH	88 000
*OCCITAN	2 000
* RAM	3 688
* ECOLE DE MUSIQUE	1 008
UNION SPORTIVE MONLEONNAISE	2 220
ASSOCIATION Office de Tourisme (Sub. Equilibre)	40 000
ASSOCIATION LA COUSTETE (Sub. Equilibre)	20 000
ASSOCIATION ADMR TRIE	3 000
ASSOCIATION Tennis Club Triais	864
ASSOCIATION Société Philharmonique (acompte 2021)	1 879
ASSOCIATION CYCLO CLUB TRIAIS	480
ASSOCIATION JUDO CLUB TRIAIS	1 950
ASSOCIATION Triaise de Roller Artistique et Acrobatique	2 598
FOOTBALL CLUB TRIAIS	5 100

Commission n°9: Tourisme

Vice-Présidente: Anne-Marie BRUZZAUD – Maire de Bonnefont

Suppléant: Gaëtan ROUSSE, Cizos

La V82

Des équipements: recharges électriques, table de pique-nique, toilettes sèches, signalétique...

03/06: Présentation de la V82 aux élus et aux professionnels du tourisme avec HPTE65 et CDT32 à Trie

Des financements possibles:

- Pôles touristiques – CD65 – Date limite le 29/04/2022
- Région -> présentation du nouveau schéma touristique le 03/05
- Etat – FNADT: 10 000€ acquis / 17 000€ de dépenses
- ALVEOLE Plus et Advenir.mobi pour développer la mobilité

Reste à charge: 50% commune / 50% CCPTM

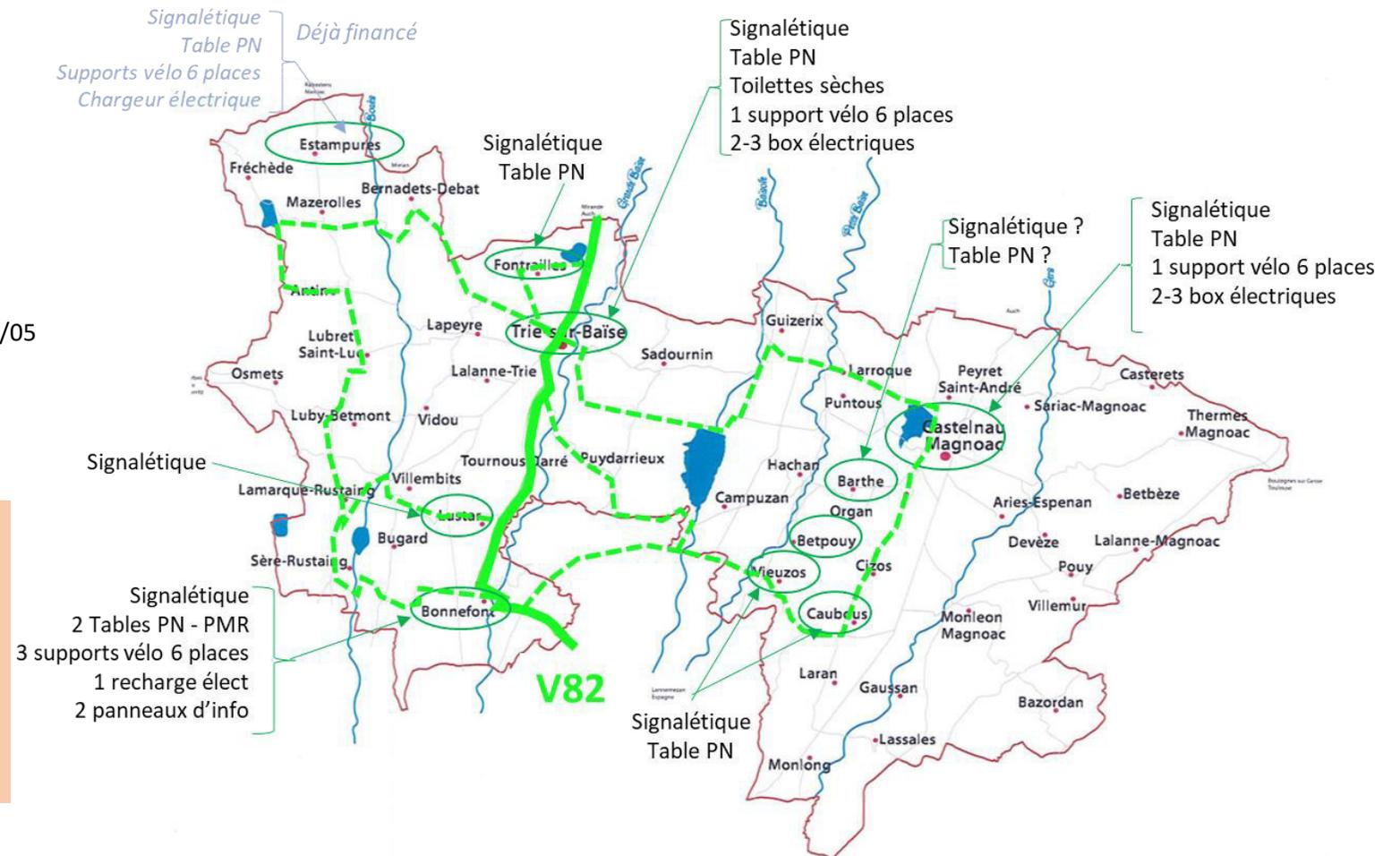
Quelques dates:

17/05 à 20h30 à Lalanne-Trie: Assemblée Générale de l'OT
10/07: Fête des Sentiers à Lapeyre
22/07: Départ du Tour de France à Castelnau-Magnoac
14/08: Pourcailhade à Trie
17-18/09: Journées du Patrimoine

-> faites remonter vos évènements au plus vite auprès de l'office de tourisme : ot@tourismecoteaux65.fr

Sentiers

Pour être promotionnés par l'OT, il faut les entretenir, les baliser et renvoyer la convention



Conclusion

1^{ER} Vice-Président: Jean-Pierre GRASSET, Maire de Trie/Baise

La gendarmerie

Les unités de Trie et de Castelnau ont fusionné et leur territoire s'est étendu. De plus ils viennent en renfort à l'extérieur de ce territoire élargi.

Conséquences: des délais d'attente très longs pour intervenir sur le territoire



Proposition d'une motion
ou un courrier au nom des
maires de la CCPTM





Pays de Trie
et du Magnoac
31 place de la Mairie – 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
Régularisation Cour des Comptes
Convention AFR 2018

Séance du 19 avril 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-31B

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 5

Votants :
- dont « pour » : 13
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 19 avril deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 12 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à Trie/Baise.

Présents :

[REDACTED]

Excusé(e)s :

[REDACTED]

Absent(e)s :

[REDACTED]

M. le Président rappelle que la Cour des comptes a audité la CCPTM et a constaté qu'il manquait la délibération pour l'octroi de la subvention de 2018 à l'Association des Familles Rurales de Castelnau-Magnoac. Or la convention pour cette année-là a bien été signée.

Cette convention reprenait les termes de la convention précédente (2017) et de la suivante (2019) à savoir:

- Une aide de 88 000€ versée en 2 fois 44 000€ + une aide de 2000€ pour la culture occitane qui sera versée en une seule fois.
- La subvention pourra être réajustée en fonction du bilan des dépenses réelles

Ainsi sur 2018, les AFR ont bien perçu de la CCPTM:

44 000€ le 15/05/2018 – Mandat n°767

2 000€ le 15/05/2018 – mandat n°768

44 000€ le 10/09/2018 – mandat n°1435

M. le Président explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération actant la signature de la délibération 2018 et le versement de la subvention afin de régulariser administrativement cette situation.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,

Le bureau, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ APPROUVE la signature de la convention 2018 et le versement de l'aide de 90 000€ cette année-là ;

➔ MANDATE le Président POUR EN INFORMER LA Cour des comptes et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard



Pays de Trie
et du Magnoac
31 place de la Mairie – 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
Régularisation Cour des Comptes
Emprunt CCPT / CCPTM

Séance du 19 avril 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-32B

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 5

Votants :
- dont « pour » : 13
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 19 avril deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 12 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à Trie/Baise.

Présents :

[Redacted list of names]

Excusé(e)s :

[Redacted list of names]

Absent(e)s :

[Redacted list of names]

.....
M. le Président rappelle que la Cour des comptes a audité la CCPTM et a constaté une irrégularité juridique dans l'emprunt contracté pour l'extension de la zone d'activité de Lalanne-Trie n°4 d'un montant de 800 000€ sur 20 ans entre la Caisse d'Epargne et la CC du Pays de Trie.

En effet, la délibération approuvant cet emprunt et autorisant M. Duzer à signer datait du 21/12/2016. Or l'emprunt a été signé le 10/03/2017, alors que M. Duzer n'était plus Président et n'avait pas la délégation de compétence et qu'aucune délibération n'avait été passée par la nouvelle CCPTM.

La Cour des Comptes demande donc que la nouvelle communauté de communes, CCPTM, donne l'autorisation au président, Gérard Barthe, de signer cet emprunt avec la Caisse d'Epargne. En suivant, la Caisse d'Epargne devra rédiger un avenant modifiant l'emprunteur.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,

Le bureau, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ APPROUVE la reprise de cet engagement pris par la CCPT au nom de la CCPTM dans les conditions définies à l'époque ;
- ➔ AUTORISE le Président à signer l'avenant modifiant le bénéficiaire du prêt ;
- ➔ MANDATE le Président pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard



D E L I B E R A T I O N
D U C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E

Délibération n° 2022-34

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mai à 18 heures 30 le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BARTHE Gérard**.

Nombre de Conseillers en exercice : 68
Date de Convocation : 27/04/2022

Conseillers communautaires présents :

52 délégués (dont deux procurations) sur 68 étant présents, le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

[REDACTED]

OBJET : Approbation du règlement financier budgétaire (RBF)

VU L'article L. 5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président expose :

La M57 est née au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Elle nécessite un règlement financier budgétaire. Elle remplace la M14 et est obligatoire uniquement pour les Régions et Métropoles.

Au 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 sera généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales.

La CCPTM est donc une collectivité pilote sur les Hautes-Pyrénées.

Le RBF permet de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître aux élus comme aux services avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP)

Le conseil communautaire doit l'approuver par délibération (règlement en pièce jointe).

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve le RBF règlement Financier Budgétaire proposé.

Fait et délibéré, les Jour, Mois An que sus dit
Au registre sont les signatures.

Le Président,
Gérard BARTHE